



PROCES VERBAL ET COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

Etaient présents sous la présidence de Monsieur Jean Bernard MARTIN, Maire :
Monsieur Daniel FUHR, Madame Martine KREBS, Monsieur Richard OSTROWSKI, Madame Marie-Josée SCHWEITZER, Monsieur Emile REINHARD, Madame Martine JOHANN, Adjoint, Madame Marie-Thérèse PFEIFFER, Conseillère Municipale déléguée, Messieurs René SCHMIDT, Amar MAACHE, Louis DE CHIARA, Christian GAUER Mesdames Anne-Marie BOUTET, Nadine KELLER, Anne KAAS, Isabelle DEMOGEOT, Christine LUPIC, Messieurs Paul CHAVAN (à compter du point 4), Jean-Philippe BOTT, Madame Claire BLADT, Monsieur Jonathan OUTOMUTO, Madame Aurélie QUAI, Monsieur Samuel KREMER, Conseillers Municipaux.

Après les salutations d'usage, le quorum étant atteint Monsieur le Maire propose avant de passer à l'ordre du jour de rajouter un point n°10 : primes exceptionnelles dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire Covid-19.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le rajout du point n° 10.

Compte tenu des mesures sanitaires en vigueur et du cadre réglementaire des rassemblements, Monsieur le Maire propose la tenue de la séance à huis clos.

Suite au vote, l'assemblée décide à l'unanimité le huis clos.

Le Maire ouvre la séance à 18 h30.

Monsieur le Maire nomme Madame Christine LUPIC secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 MAI 2020

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2) COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Par délibération du 26 mai 2020 le Conseil Municipal a déterminé ses différentes commissions. Après enregistrement des souhaits de chaque conseiller,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ARRETE la composition de ses commissions comme suit :

Finances et administration générale - **Président : Jean-Bernard MARTIN**

Daniel FUHR, Martine KREBS, Richard OSTROWSKI, Marie-Josée SCHWEITZER, Emile REINHARD, Martine JOHANN, Marie-Thérèse PFEIFFER, René SCHMIDT, Amar MAACHE, Jonathan OUTOMURO, Samuel KREMER.

Travaux et sécurité – **Vice-président délégué : Daniel FUHR**

Richard OSTROWSKI, Marie-Josée SCHWEITZER, René SCHMIDT, Amar MAACHE, Louis DE CHIARA, Christian GAUER, Anne KAAS, Isabelle DEMOGEOT, Jean-Philippe BOTT, Jonathan OUTOMURO, Samuel KREMER.

Vie Associative et Animations- **Vice-présidente déléguée : Martine KREBS**

Marie-Josée SCHWEITZER, Emile REINHARD, Marie-Thérèse PFEIFFER, Anne-Marie BOUTET, Nadine KELLER, Anne KAAS, Christine LUPIC, Paul CHAVAN, Jean-Philippe BOTT, Claire BLADT, Aurélie QUAI.

Sports et Jeunesse - **Vice-président délégué : Richard OSTROWSKI**

Daniel FUHR, Martine KREBS, Marie-Josée SCHWEITZER, Emile REINHARD, Amar MAACHE, Louis DE CHIARA, Nadine KELLER, Paul CHAVAN, Jean-Philippe BOTT, Claire BLADT, Samuel KREMER.

Affaires scolaires et Petite Enfance - **Vice-présidente déléguée : Marie-Josée SCHWEITZER,**

Daniel FUHR, Richard OSTROWSKI, Martine JOHANN, Marie-Thérèse PFEIFFER, René SCHMIDT, Anne-Marie BOUTET, Nadine KELLER, Isabelle DEMOGEOT, Jean-Philippe BOTT, Jonathan OUTOMURO, Aurélie QUAI.

Communication et Information - **Vice-président délégué : Emile REINHARD**

Daniel FUHR, Martine KREBS, Richard OSTROWSKI, Martine JOHANN, Marie-Thérèse PFEIFFER, Amar MAACHE, Anne-Marie BOUTET, Anne KAAS, Christine LUPIC, Jonathan OUTOMURO, Aurélie QUAI.

Environnement et Qualité de vie - **Vice-présidente déléguée : Martine JOHANN**

Daniel FUHR, Martine KREBS, Marie-Josée SCHWEITZER, Emile REINHARD, Louis DE CHIARA, Christian GAUER, Isabelle DEMOGEOT, Christine LUPIC, Jean-Philippe BOTT, Claire BLADT, Samuel KREMER

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de mettre en place la Commission d'Appel d'Offres. La commission d'appel d'offres (CAO) est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. L'intervention de la CAO n'est pas obligatoire pour sélectionner des candidats ou attribuer un marché dans le cadre d'une procédure adaptée qui concerne en général les achats de fournitures et de services des collectivités territoriales inférieurs à 214 000 € et les marchés de travaux inférieurs à 5 350 000 €. En revanche, pour les procédures formalisées, et notamment au-dessus de ces seuils, l'intervention de la CAO est obligatoire et elle choisit le titulaire du marché (art. L 1414-2 du CGCT).

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, la commission est composée, pour les communes de moins de 3 500 habitants, du maire (ou de son représentant) et de 3 membres du conseil municipal.

La désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres a eu lieu dans le respect de la représentation proportionnelle.

Les résultats sont les suivants :

Président : Jean Bernard MARTIN

| Titulaires | Suppléants |
|-------------------|-------------------|
| Daniel FUHR | Richard OSTROWSKI |
| Martine KREBS | Emile REINHARD |
| Jonathan OUTOMURO | Aurélie QUAI |

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

FIXE la composition de la Commission d'Appel d'Offres conformément au vote énoncé ci-dessus.

3) DESIGNATION DES DELEGUES AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE, ORGANISMES EXTERIEURS ET DANS LES STRUCTURES COMMUNALES.

Suite aux dernières élections municipales, le Conseil Municipal est appelé à désigner ses représentants auprès de divers organismes.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

DESIGNE les délégués suivants :

1. Etablissements publics de coopération intercommunale

- Syndicat mixte de Cohérence du Val de Rosselle (SCOT)

Titulaire : Jean Bernard MARTIN
Suppléant : Daniel FUHR

- Syndicat Mixte du Musée de la Mine

Titulaire : Daniel FUHR
Suppléant : Jean Bernard MARTIN

- Syndicat Intercommunal pour l'entretien et l'aménagement de la Rosselle (SIEAR)

Jean Bernard MARTIN
Amar MAACHE

- Syndicat Intercommunal des eaux du Winborn (SIEW)

Jean Bernard MARTIN
Daniel FUHR

- Syndicat d'Electricité de l'Est Mosellan (SELEM)

Titulaire : Daniel FUHR
Titulaire : Emile REINHARD
Suppléant : Jean-Philippe BOTT

- Syndicat Intercommunal pour la gestion du Collège
Jean Bernard MARTIN
Marie-Josée SCHWEITZER
- Syndicat Intercommunal pour l'Action Culturelle du Bassin Houiller Lorrain (ACBHL)
Titulaire : Richard OSTROWSKI
Titulaire : Marie-Thérèse PFEIFFER
Suppléante : Claire BLADT
- Commission locale d'évaluation des charges transférées
Titulaire : Marie-Thérèse PFEIFFER
Suppléant : Jonathan OUTOMURO

2. Organismes extérieurs

- Mission locale pour l'emploi des jeunes dans le Bassin Houiller.
Titulaire : Amar MAACHE
Suppléante : Marie-Josée SCHWEITZER
- Conseil d'Administration Association Jacques Prévert (AJP)
Jean Bernard MARTIN
Marie-Josée SCHWEITZER
- Conseil d'Administration du Collège du Hérapel
Titulaire : Marie-Thérèse PFEIFFER
Suppléante : Martine KREBS
- Conseil d'administration Fédération des Résidences Séniors de Moselle-Est (FRESMO)
Jean Bernard MARTIN
Marie-Josée SCHWEITZER
- Conseil d'administration de l'Association d'Action Sociale et Sportive du Bassin Houiller (ASBH)
Titulaire : Emile REINHARD
Suppléante : Anne-Marie BOUTET

3. Structures communales

- Comité d'Animation et de Gestion du Centre Social (CAG)
Titulaire : Martine KREBS
Titulaire : Nadine KELLER
Titulaire : Anne KAAS
Suppléante : Christine LUPIC
- Comité de Pilotage du Conseil Municipal des Enfants (CME)
Richard OSTROWSKI
Marie-Josée SCHWEITZER

René SCHMIDT
Nadine KELLER
Claire BLADT

- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Président : Jean Bernard MARTIN
4 Membres C.M. : Marie-Josée SCHWEITZER
Daniel FUHR
Marie-Thérèse PFEIFFER
Jonathan OUTOMURO

- Conseils d'écoles

Ecole Jean Lurçat : Marie-Josée SCHWEITZER + Nadine KELLER
Ecole Frères Lerond : Marie-Josée SCHWEITZER + Isabelle DEMOGEOT

- Délégations diverses

Délégué Protection Civile : Daniel FUHR
Délégué Sécurité Routière : Daniel FUHR
Correspondant Défense : Richard OSTROWSKI

4) DESIGNATION DES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ETRE DESIGNEES POUR SIEGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID).

Suite au renouvellement des conseils municipaux et conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

-du maire

-de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants (commune de + de 2.000 habitants)

Il est demandé au conseil municipal que la liste des personnes pour siéger en commission soit en nombre double.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de conseiller municipal.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

PROPOSE la liste des commissaires titulaires et commissaires suppléants ci-dessous :

| Commissaires titulaires | Commissaires suppléants |
|-------------------------|-------------------------|
| Daniel FUHR | Louis DE CHIARA |
| Martine KREBS | Christian GAUER |
| Richard OSTROWSKI | Anne-Marie BOUTET |
| Marie-Josée SCHWEITZER | Nadine KELLER |
| Emile REINHARD | Anne KAAS |
| Martine JOHANN | Isabelle DEMOGEOT |
| Marie-Thérèse PFEIFFER | Christine LUPIC |
| René SCHMIDT | Paul CHAVAN |

| | |
|---|--|
| Amar MAACHE Claire BLADT Jonathan OUTOMURO Alain AREND Lauretta POLAK Gauthier WINE Marie BENOIST Camille MARTIN | Jean-Philippe BOTT Aurélie QUAI Samuel KREMER Caroline FERY Patrick HAYDINGER Mathieu BECK Audrey CHEVALEYRIAS Camille HAEN |
|---|--|

5) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Suite aux dernières élections municipales, le Conseil Municipal est appelé à désigner ses représentants auprès de la commission de contrôle de la liste électorale.

La commission de contrôle (art. L 19) :

- statue sur les recours administratifs préalables ;
- s'assure de la régularité de la liste électorale.

A cette fin, elle a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune extraite du répertoire électoral unique et permanent. Elle peut, à la majorité de ses membres, au plus tard le 21^e jour avant chaque scrutin, réformer les décisions prises par le maire ou procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit. Lorsqu'elle radie un électeur, sa décision est soumise à une procédure contradictoire.

Dans les communes de plus de 1.000 habitants la commission est composée de trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et de deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste.

Il est proposé de transmettre au Préfet la liste suivante des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission :

1^{ère} liste (ayant obtenu le plus grand nombre de sièges)

- Mme Marie-Thérèse PFEIFFER
- Monsieur René SCHMIDT
- Madame Anne KAAS

2^{ème} liste

- Monsieur Jonathan OUTOMURO
- Madame Claire BLADT

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

PROPOSE la liste des conseillers municipaux à transmettre au Préfet tel qu'énoncé ci-dessus.

6) MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Conformément à l'article L2121-8 du CGCT les communes de plus de 1.000 habitants doivent se doter d'un règlement intérieur.

Ce règlement intérieur précise les règles de fonctionnement interne du Conseil Municipal.

Chaque collectivité détermine librement ses règles de fonctionnement. Elle peut aussi bien reconduire l'ancien ou en adopter un nouveau.

Au vu des nouvelles réglementations, il est proposé au Conseil Municipal le nouveau règlement joint en annexe.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité

L'exposé du Maire entendu et lecture faite du règlement intérieur du Conseil Municipal,

ADOpte le nouveau règlement Intérieur du Conseil Municipal de Cocheren dont un exemplaire restera annexé à la présente.

DEBAT :

Monsieur Jonathan OUTOMURO souhaite l'intégration de divers points dans le règlement. Le premier point concerne le délai d'envoi des convocations aux réunions du conseil municipal qu'il souhaite modifier à 5 jours.

Monsieur le Maire explique que s'agissant du fonctionnement du Conseil Municipal la population à prendre en compte est la population municipale soit 3478 habitants et que le délai légal est donc de 3 jours. Toutefois il assure que les convocations seront, sauf exception, toujours envoyées au plus tôt afin que les conseillers puissent s'organiser. La convocation sera toujours transmise par mail puis confirmée par un courrier.

Le deuxième point concerne l'article 25 relatif à la modification du règlement intérieur. Monsieur OUTOMURO souhaite que celui-ci puisse être modifié sur proposition du maire ou par au moins 4 membres du Conseil.

Monsieur le Maire indique que la rédaction de l'article 25 précisant « Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du maire ou d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée communale » est conforme aux recommandations préconisées par l'association des maires de France et les services d'aide aux maires du Département.

Monsieur OUTOMURO propose de rajouter deux nouveaux points.

Le premier point concerne la mise en place de conseils de quartier, le deuxième point la mise à disposition de locaux dédiés.

Monsieur le Maire précise que la mise en place de ces conseils de quartier est effectivement prévue durant le mandat. Sa mise en place nécessite toutefois un travail préparatoire pour en fixer la composition et le fonctionnement. Le règlement pourra le cas échéant être revu en sachant toutefois que les conseils de quartier ne sont pas concernés par les règles de fonctionnement interne du Conseil Municipal.

Quant à la mise à disposition de locaux dédiés, Monsieur le Maire rappelle que la réglementation ne prévoit pas la mise à disposition de locaux dédiés aux membres de l'opposition dans les communes de moins de 3500 habitants. Cependant Monsieur le Maire indique qu'il ne s'oppose pas à ce que des réunions de groupe se fassent en mairie, qu'au besoin une salle leur sera mise à disposition selon des dispositions qu'il restera à convenir. Ce point sera rajouté au règlement.

6) COMMANDE PUBLIQUE : Marchés passés en délégation

En application de l'article L5211-11 du Code Général de Collectivités territoriales, le Maire rend compte des marchés (du 1/01/2020 au 17/06/2020), passés en vertu des délégations données par le Conseil Municipal.

Le détail est exposé ci-après :

| Libellé | Fournisseur | Montant devis TTC |
|---|---------------------------------|----------------------|
| Pose d'un volet extérieur - ancien bar du Balavoine | Menuiseries Schmitt | 1 400,40 |
| Travaux d'électricité ancien bar du Balavoine | Steuer | 6 272,40 |
| | total | 7 672,80 |
| Travaux de signalisation horizontale | Signalisation Nouvel Horizon | 5 134,80 |
| Programme annuel d'élagage et d'entretien 2020 | Jardins de l'Est | 10 299,00 |
| Balayage mécanisé des caniveaux | Sowax | 907,50 |
| Elagage et abattage (grotte, coulée verte, terrain multisports) | Jardins de l'Est | 3 960,00 |
| Abattage arbres à Belle-Roche et découpe de 2 hêtres sur le chemin piéton | Velt Bois | 2 500,00 |
| Curage des avaloirs | Sowax | 6 530,98 |
| Réfection de l'enrobé de l'accès au parking 42 à 52 rue de Farébersviller | Colas Est | 4 739,33 |
| | total | 34 071,61 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT 41 744,41 | | |
| Travaux d'installation d'une climatisation à la mairie et dans le local funéraire | ABB ENERGIE | 14 384,15 |
| Fourniture de panneaux de signalisation | Signature | 1 963,94 |
| TOTAL INVESTISSEMENT 16 348,09 | | |

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des décisions du Maire.

8) URBANISME

a) EXAMEN DE DECLARATIONS D'INTENTIONS D'ALIENER (DIA)

Le Maire fait état des décisions qu'il a prises de ne pas faire usage du Droit de Prémption Urbain (DPU) dans le cadre des DIA traitées depuis la séance du Conseil Municipal du 11 mai 2020.

| VENDEUR | ADRESSE DU BIEN | MONTANT DE LA TRANSACTION | ACQUEREUR |
|------------------|----------------------|---------------------------------|--------------------------------|
| SAS SAINTE BARBE | 7 impasse des Chênes | 76.000 € | M et Mme DI LEGAMI Emmanuel |

| | | | |
|-----------------|--------------------------|-----------|-----------------------|
| RETTENBACH Yves | 3 place de la Fontaine | 145.000 € | M et Mme Fabrice HOFF |
| FUCHS Joseph | Rue de Thiergarten | 1.000 € | M et Mme René SCHMIDT |
| FUCHS Joseph | Rue de Général de Gaulle | 10.000 € | M Daniel DIBILIO |
| MARIN Roger | Terrain rue de Béning | 40.000 € | SCI AM INVESTISSEMENT |
| FESTOR François | Rue du Thiergarten | 6.000 € | KOENIGSACKER Pascal |

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE des décisions du Maire.

8) URBANISME

b) Vente de d'un terrain à bâtir rue des Aubépines

Monsieur KREMEUR Johan et Madame LE METAYER Clara sont intéressés par une place à bâtir située rue des Aubépines 2, et ont donné leur accord sur le prix de cession de 6 500,00 € l'are fixé par délibération en date du 1^{er} septembre 2016. Ils ont également émis le souhait d'acquérir un bout de parcelle situé derrière leur terrain. L'avis des domaines a été sollicité et le prix de cession est estimé à 3 € le m².

Il est proposé au Conseil Municipal de céder les parcelles en question.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

DECIDE de céder la parcelle communale cadastrée section 7 n° 301 d'une contenance de 5,57 ares à Monsieur KREMEUR Johan domicilié à MARIENTHAL -727 rue de Strasbourg et Madame LE METAYER Clara, domiciliée à BOUSBACH, 1A rue des Vergers, au prix de 6 500,00 € l'are soit pour une surface de 5,57 ares un montant de 36 205,00 € ;

DECIDE de céder une emprise d'environ 200 m² à prélever de la parcelle section 7 n°299 après arpentage à Monsieur KREMEUR Johan et Madame LE METAYER Clara, au prix de 3 € le m² (300 € l'are) soit pour une surface de 200 m² un montant d'environ 600 € ;

MET à la charge des acquéreurs les frais d'arpentage, d'acte et notariés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

9) AFFAIRES FINANCIERES

a) Vente d'une fraction de parcelle de terrain

Madame Catherine WURTH héritière de Mme MAILLARD a émis le souhait d'acquérir un bout de parcelle situé devant la maison à Cocheren - 45 rue de Thédning afin de régulariser

la situation pour la vente de la maison. L'avis des domaines a été sollicité et le prix de cession est estimé à 32,50 € le m².

Il est proposé au Conseil Municipal de céder la parcelle en question au prix de 32,50 € le m².

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

DECIDE de céder la parcelle communale cadastrée section 14 N°772 pour une emprise à prélever de la parcelle 772 après arpentage à Mme WURTZ Catherine, domiciliée à TENDELING, 5 rue de la Chapelle ou directement à son acquéreur, au prix de 32,50 € le m² soit pour une surface de 91 m² un montant de 2.957,50€ ;

MET à la charge des acquéreurs les frais d'arpentage, d'acte et notariés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

9) AFFAIRES FINANCIERES

b) Demande de subvention exceptionnelle de l'école Jean Lurçat.

Par courrier du 24 avril 2020, Mme WEILER directrice de l'école Jean Lurçat sollicite une subvention exceptionnelle de la Commune. La crise sanitaire a engendré l'annulation de nombreux projets qui étaient programmés pour aider au financement de l'acquisition de matériel scolaire, pédagogique ou ludique.

De plus toutes les sorties scolaires prévues ayant été annulées, l'école ne sollicitera pas la subvention annuelle prévue à cet effet.

Appelé à en délibérer,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 500,00 € à l'école Jean Lurçat ;

VOTE les crédits correspondants ;

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente.

10) Primes exceptionnelles dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire COVID-19

Le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 permet aux employeurs de l'Etat et des collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19.

Ce décret précise en outre que les modalités d'attribution de la prime sont définies par délibération de l'organe délibérant dans la limite d'un plafond de 1.000 € et indique que les bénéficiaires de prime, le montant alloué et les modalités de versements sont déterminés par l'autorité territoriale.

Durant la période de confinement du 17 mars au 11 mai, de nombreux agents se sont mobilisés pour assurer la continuité du service et la commune souhaite marquer sa reconnaissance envers eux.

Il est proposé d'instituer une prime exceptionnelle dans la limite des textes applicables:

- Pour les agents des services techniques amenés à procéder régulièrement aux travaux d'entretien des espaces publics et de nettoyage et désinfection des locaux ;
- Pour les agents des services administratifs amenés à assurer la continuité et l'adaptation du service public ;
- Pour les agents des services de l'enfance et de la petite enfance chargés d'assurer la continuité de l'accueil des enfants des personnes prioritaires.

Cette prime exceptionnelle est exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisations et contributions sociales.

Appelé à en délibérer
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

INSTAURE une prime exceptionnelle en faveur des agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle.

11) DIVERS

Dispositif Sécuroute Maache

Monsieur le Maire souhaite donner une information aux nouveaux membres du Conseil Municipal relative au dispositif SECURROUTE MAACHE et donne la parole à Monsieur Amar MAACHE, Conseiller Municipal.

Monsieur Amar MAACHE, concepteur du système « SECURROUTE MAACHE » expose aux nouveaux membres du Conseil Municipal le principe destiné à la prévention des accidents de la route.

Le principe est basé sur une épargne volontaire fixé à 20 € abondée de façon équivalente par la commune. L'ensemble étant géré par l'Amicale du Personnel Municipal dont il faut être membre.

Cependant pour bénéficier de l'ensemble de l'épargne au bout de 12 mois, il ne faudra pas être impliqué de façon fautive dans un accident de la circulation. En cas d'accident la part abondée par l'employeur sera reversée au C.C.A.S. de la Commune.

Monsieur MAACHE indique qu'il pourra venir leur expliquer plus en détail s'il souhaite d'autres informations.

Monsieur Jonathan OUTOMURO, Conseiller Municipal souhaite savoir de quelle manière la mairie a géré, à son niveau, la crise sanitaire. Madame Marie-Josée SCHWEITZER, adjointe au Maire indique avoir, avec l'aide de sa commission, contacté au minimum une à deux fois par semaine les personnes de + de 70 ans. Des portages de repas ont été mis en place ou à défaut la gestion des courses. Monsieur le Maire expose que les services de la mairie, même si fermés au public, ont assuré la continuité du service public aussi bien s'agissant des personnels administratifs (permanence présente journalière en Mairie, accueil du public sur RV...), techniques (entretien des espaces verts, tournées d'inspection

journalière...) ou les ATSEM affectées à la petite enfance (maternelle et crèche). Il a rappelé notamment que l'école Jean Lurçat et le Multi Accueil Le Jardin des Malices a accueilli pendant la durée du confinement les enfants des personnels soignants. Les ATSEM ont travaillé (et ce même pendant les congés scolaires où l'école a continué à fonctionner) et les femmes de services ont assuré quotidiennement la désinfection et le nettoyage approfondi des locaux.

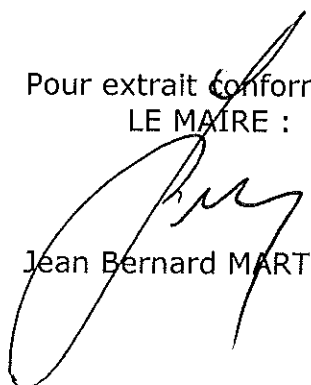
Madame Claire BLADT a souligné le travail remarquable fait au niveau de l'association Jacques Prévert où aucun décès lié au Covid n'a été recensé et a souhaité savoir si le personnel de la maison de retraite pourrait également bénéficier d'une prime exceptionnelle. Monsieur le Maire, qui est également Président de l'AJP, a indiqué que le versement d'une prime exceptionnelle est prévue et sera versée prochainement aux personnes ayant travaillé pendant cette période.

Monsieur Jonathan OUTOMURO souhaite soulever le problème de l'insécurité aux abords de l'école Jean Lurçat due entre autre aux parents qui continuent à se garer au plus près de la porte de sortie des enfants. De plus ce problème risque de s'accroître à la prochaine rentrée où tous les enfants retourneront à l'école. Monsieur le Maire indique qu'effectivement des mesures doivent être prises. Il est proposé la mise en place de barrières ou de plot béton tout le long du trottoir pour empêcher les voitures de se garer.

Monsieur Jonathan OUTOMURO fait remarquer que de nombreuses personnes de la cité Belle Roche se plaignent des rodéos qui ont lieu notamment dans la cité. Ce problème est malheureusement connu et Monsieur le Maire indique qu'il travaille en étroite collaboration avec la Gendarmerie qui assure régulièrement des rondes. Monsieur le Maire a précisé, par ailleurs, qu'une réflexion allait être menée pour l'embauche dans les prochains mois d'un agent de sécurité de la voie publique.

Plus personne ne demandant la parole Monsieur le Maire lève la séance.

Pour extrait conforme,
LE MAIRE :



Jean Bernard MARTIN